



## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - N°1/2021

En séance du 13 janvier 2021 à 16h30, le Conseil municipal a traité les points suivants :

### 1. **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE & TOURISME** (Président : Joachim Rausis)

|  |   |
|--|---|
| <b>Organisation administrative 2021-2024</b>                     | Le Conseil valide l'organisation générale de l'Administration pour cette législature : répartition, charte de l'élu / représentations hors Conseil / calendrier 2021 des séances du Conseil.<br><a href="#">➡ voir informations détaillées ci-après</a>   |
| <b>Salaires des employés communaux et rémunérations diverses</b> | Le Conseil décide d'accorder 1% d'indexation de parts d'expérience à tous les salariés communaux, et d'augmenter le remboursement des kilomètres effectués pour le travail par les véhicules privés de Fr. 0.60 à Fr. 0.70.   |
| <b>Délégation de pouvoirs</b>                                    | Le Conseil valide les délégations de pouvoirs liées aux droits de signature et aux droits de gestion des comptes bancaires.   |
| <b>Budget 2021</b>   | Le Conseil définit l'enveloppe budgétaire globale pour les investissements. Le budget sera validé par le nouveau conseil en séance ordinaire du 27 janvier et présenté à la population pour approbation lors de l'Assemblée primaire du 24 février prochain, si les restrictions fédérales ou cantonales liées à la pandémie le permettent. |
| <b>Conseil de gestion de la paroisse</b>                         | Le Conseil prend acte de la démission de M. Jean-Marie Abbet à la présidence du conseil de gestion de la Paroisse. Celui-ci sera remplacé par Joël Gaillard.  |

### 2. **DIVERS**

|  |   |
|--|---|
| <b>Trail Verbier - St-Bernard</b>      | Le Conseil municipal autorise la course à utiliser les routes et les sentiers communaux. La manifestation aura lieu les 3 et 4 juillet 2021, si les mesures sanitaires le permettent. |
| <b>Modélisme bateaux à Champex-Lac</b> | La manifestation se déroulera les 21 et 22 août 2021 en lieu et place du 14 et 15 août, si les mesures sanitaires le permettent.  |

Séance levée à 18h30

Orsières, le 13.01.2021

L'Administration communale



## INFORMATIONS SUR LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### ➔ ORGANISATION ADMINISTRATIVE 2021-2024

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Représentations hors Conseil</b></p> <p>*</p> <p>AB : Adrien Biselx<br/>CB : Carole Bobillier<br/>CT : Célestin Thétaz<br/>DC : Dominique Coppey<br/>JR : Joachim Rausis<br/>LR : Laurent Rausis<br/>PG : Patricia Gabioud<br/>PT : Pascal Tornay<br/>RM : Raphaël Moulin<br/>SL : Sarah Lattion<br/>UG : Urbain Gaillard</p> | <p>Durant chaque législature, le conseil municipal doit être représenté dans <b>une quarantaine de sociétés partenaires ou associations</b>, dont voici un extrait de la liste.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▸ Commission scolaire ERVEO : AB-PG-UG</li><li>▸ Ass. générale ERVEO : JR-LR-SL-CB</li><li>▸ Conseil de district : Conseil municipal au complet</li><li>▸ Ass. générale de la Satom : CB</li><li>▸ Comité de AELOVS : PT</li><li>▸ Assemblée générale de AELOVS : PT-UG-LR</li><li>▸ TéléLaFouly-ChampexLac SA : AB</li><li>▸ APAH : LR</li><li>▸ Amicale de Champex : LR</li><li>▸ Ass. générale Tunnel Gd-St-Bernard : SL</li><li>▸ ARPI : PG</li><li>▸ Conseil de gestion : DC</li><li>▸ Délégué au comité d'irrigation : PT</li><li>▸ Université populaire : DC</li><li>▸ CREPA : DC</li><li>▸ Forêt Valais : CT</li><li>▸ Fondation Jean-Marcel Aubert : JR-DC</li><li>▸ CSIB : AB</li><li>▸ UTMB : PG-SL</li><li>▸ Rhône FM : CB</li><li>▸ APAGE : CT</li><li>▸ Réseau agro-environnemental : CT</li><li>▸ Déléguée à l'intégration : PG</li><li>▸ CTMB : JR</li><li>▸ Bénévoles Orsières : PG</li></ul>   |
| <p><b>Charte de l' élu(e) au Conseil municipal</b></p>  | <p>Au début de chaque législature, les conseillers municipaux sont invités à signer une charte de l' élu(e), à travers laquelle il s'engage à respecter les points suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Traiter chaque citoyenne et chaque citoyen sur un pied d'égalité.</li><li>2. Ne tirer aucun avantage indu de sa fonction, pour lui/elle, ses proches ou autrui.</li><li>3. Favoriser un climat de respect mutuel avec ses collègues élus et l'ensemble des employés et auxiliaires de l'Administration.</li><li>4. Participer dans la mesure du possible à toutes les séances du Conseil et de commissions auxquelles il/elle est convoqué(e).</li><li>5. Respecter les décisions du Conseil municipal et les défendre dans un esprit de collégialité.</li><li>6. Assurer la confidentialité des dossiers en cours ainsi que celle des débats du Conseil.</li><li>7. Ne pas communiquer publiquement sur un objet communal sans l'accord du Président de la Commune ou du Conseil.</li><li>8. Assister dans la mesure du possible aux assemblées et séances de tous les comités et conseils d'administration que sa fonction lui impose.</li><li>9. Représenter dignement le Conseil dans les relations avec le Canton et les Communes ainsi qu'à chaque manifestation officielle à laquelle il/elle est invité(e).</li><li>10. Se former, si nécessaire, dans le domaine de la gestion publique avec l'aide de l'Administration communale.</li></ol> |